

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-219

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction générale Numérique et systèmes d'information Direction appui administrative et financière DGNSI	N° 2022-219

**RoboCup Bordeaux 2023 - Convention de financement pour subventionner
l'Université de Bordeaux dans l'organisation de l'événement au Parc des Expositions
de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole mène depuis plusieurs années une politique d'animation numérique afin de sensibiliser les habitants aux nouveaux enjeux numériques (services et usages) et d'accompagner les acteurs et les porteurs de projets privés et institutionnels à la diffusion de la culture de l'innovation. Cette démarche de dynamisation du rayonnement numérique, mise en œuvre par des temps d'animations, permet de stimuler les acteurs locaux et de diffuser leurs savoir-faire aux échelles nationale et internationale. Elle permet également de favoriser, sur l'ensemble du territoire métropolitain, une culture de l'innovation partagée tout en assurant une bonne information sur les enjeux de la transformation digitale. La RoboCup, compétition mondiale de robotique autonome, fournit une formidable opportunité d'accélérer et d'approfondir les actions de la collectivité dans tous ces domaines.

En effet, la RoboCup est à la fois la principale compétition scientifique internationale pour les robots intelligents et l'un des événements technologiques mondiaux les plus importants en matière de recherche et de formation autour de la robotique. Cette « Coupe du Monde des Robots » combine une grande variété de défis interdisciplinaires impliquant la robotique, l'intelligence artificielle, l'informatique, ainsi que l'ingénierie électrique et mécanique. Les compétitions s'organisent autour de différentes ligues internationales représentant des enjeux scientifiques, technologiques et pédagogiques spécifiques : collaboration et bipédie, secourisme, sécurité, domotique, production industrielle, etc...

Chaque année dans des conditions sanitaires normales, cette compétition rassemble plus de 450 équipes, regroupant 3 500 compétiteurs provenant de 45 pays. A cette occasion, des ligues juniors composées de jeunes de 14 à 18 ans permettent à un millier d'entre eux de mettre en application leur initiation à la robotique.

Pour le territoire de Bordeaux Métropole, accueillir la RoboCup constitue un moyen de mettre en lumière la filière robotique locale, d'offrir aux scolaires et personnels éducatifs un contexte exaltant pour développer de nouveaux projets qui vont permettre, bien au-delà des robots, d'acquérir des compétences sur le numérique, liées à des sujets d'innovation majeurs des prochaines années.

Cette manifestation est également l'occasion de porter des actions d'inclusion auprès des publics qui ne sont pas habituellement sensibilisés à ces questions, afin de créer un climat qui perdurera, bien au-delà de la manifestation et d'embarquer tous les acteurs du territoire dans le train commun d'une innovation responsable.

C'est dans cet esprit que Bordeaux Métropole s'était déjà engagée en 2019 à soutenir l'Université pour l'accueil de la RoboCup à Bordeaux, initialement prévu en 2020. Du fait de la crise sanitaire, la RoboCup a été reportée d'abord en 2021 puis en 2023.

L'engagement initial de Bordeaux Métropole en faveur de cet événement avait été matérialisé par deux conventions conjointes : une convention de financement avec l'Université de Bordeaux signée le 21 juin 2019, et une convention de partenariat avec l'Université et la région Nouvelle Aquitaine signée le 21 mai 2019. Ces deux conventions étant devenues caduques en juin 2021, il est nécessaire d'établir de nouvelles conventions avec nos partenaires afin de renouveler notre engagement pour l'organisation de la RoboCup à Bordeaux en 2023. Le présent rapport porte sur le renouvellement et l'actualisation de la convention de financement, dont le projet figure en annexe. La convention de partenariat fait l'objet d'un second rapport présenté conjointement.

Par la convention de financement de 2019, Bordeaux Métropole s'est engagée à verser à l'Université une subvention de 160 000 € pour l'organisation de la RoboCup en 2020, en complément des frais de candidature de 40 000 € déjà versés en 2018. Sur ces 160 000 € engagés, 80 000 € ont été versés à l'Université sur la période 2019-2020. Lorsque cette convention est arrivée à son terme, il restait donc 80 000 € non versés.

Le report de la manifestation engendre toutefois des frais supplémentaires sur le budget prévisionnel porté par l'Université, intégrant les coûts liés à la candidature, l'organisation, la production et le bilan de l'événement. Des frais supplémentaires estimés à 265 750 € sont engendrés par le report de la compétition, portant à 2,238 millions d'euros le budget prévisionnel dont la répartition est détaillée en annexe.

C'est pourquoi, en complément du renouvellement par Bordeaux Métropole de son engagement initial de financement, soit les 80 000 € n'ayant pas pu être versés en application de la convention de 2019, le projet de nouvelle convention qui est soumis à votre approbation prévoit une subvention complémentaire de 30 000 €. La participation totale de Bordeaux Métropole au cofinancement de l'organisation de la RoboCup 2023 s'élèvera ainsi à 190 000 € au total, dont 110 000 € restant à verser d'ici 2023.

Conformément à l'article 4 de cette convention de financement, le bilan financier et la note d'impact du projet sur les phases d'organisation, de production et de bilan de l'événement et des projets associés seront mis à disposition des élus métropolitains à leur demande dans les 12 mois suivants la manifestation. Un premier bilan intermédiaire valorisant notamment les actions d'intérêt métropolitain déjà réalisées depuis 2019 est joint en annexe.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération 2018-185 autorisant la signature de la Convention de partenariat entre la Fédération Française de Robotique, l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la candidature française de la RoboCup 2020 sur le territoire de Bordeaux Métropole accordant une subvention de 40 000 € pour soutenir la candidature française,

VU la délibération 2019-176 du 22 mars 2019 autorisant la signature de la Convention de financement entre l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'événement à Bordeaux en 2020

VU la délibération 2019-175 du autorisant la signature de la convention de partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'événement à Bordeaux en 2020,

VU la convention de partenariat entre la Fédération Française de Robotique, l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour la candidature française de la RoboCup 2020 sur le territoire de Bordeaux Métropole accordant une subvention de 40 000 € pour soutenir la candidature française, signée le 20 juillet 2018,

VU la Convention de financement entre l'Université de Bordeaux et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'événement à Bordeaux en 2020 signée le 21 juin 2019,
VU la convention de partenariat entre l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour l'organisation de l'événement à Bordeaux en 2020, signée le 21 mai 2019,
VU le projet de convention de financement entre Bordeaux Métropole et l'Université de Bordeaux pour l'organisation de l'événement RoboCup 2023,
VU le budget prévisionnel des phases d'organisation et de production de l'événement pour 2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'obtention des cofinancements de Bordeaux Métropole est essentielle à la réussite de la candidature française pour accueillir la RoboCup à Bordeaux en 2023,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention jointe en annexe,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à effectuer toutes les démarches pour la bonne application de cette convention,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à engager les cofinancements de 110 000 €, comprenant l'engagement de 80 000 € prévu par la convention de 2019 mais non versé, ainsi qu'un complément de 30 000 €,

Article 4 : d'imputer la dépense en 2022, d'un montant de 110 000 €, sur le budget principal 05 de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657382, fonction 57,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	la Conseillère déléguée,
	Madame Delphine JAMET